

Commune de
Corminbœuf



BULLETIN D'INFORMATION



N° 5
Mai 2018

SOMMAIRE

3	Le mot de la Syndique
5-19	Comptes 2017
20-26	Investissements
27-31	Règlements
32-48	Détails comptes de fonctionnement
49-51	Détails comptes des investissements
52-59	Informations

LE MOT DE LA SYNDIQUE

Notre commune change et grandit. Elle a accueilli de nouveaux habitants, dont le 2500^e, et ce fut l'occasion d'une petite fête dont vous verrez un écho en page 52. Plus que jamais, elle reste un lieu où il fait bon vivre, à témoin les quelques photos en couverture de ce bulletin, les multiples activités proposées par nos très inventives commissions et les moments festifs partagés. Quel meilleur moyen pour intégrer les nouveaux habitants que de les convier à nos activités: la prochaine manifestation d'importance sera l'inauguration le 16 juin, des parcours pédestres à thème proposés par la commission d'environnement, en collaboration avec la commission culturelle. La vie d'une commune ne se limite en effet pas à des actes administratifs, elle est faite de rencontres imprévues ou organisées, de fêtes de quartier ou de joutes sportives. Le souvenir de la très belle fête effUSION est encore présent dans toutes les mémoires. Aussi, pour allier tous ces aspects, le Conseil communal et le HC Fribourg Gottéron, dont quelques joueurs et membres du Conseil d'administration ou de la direction habitent notre commune, organisent cette année les festivités du 1^{er} août. Nous nous réjouissons de vous y voir très nombreux.

Le menu de notre prochaine assemblée communale est particulièrement copieux: outre les comptes 2017, nous devons étudier et approuver de nombreux règlements.

En effet, nous disposons d'un délai de deux ans depuis la fusion pour harmoniser les règlements des deux anciennes communes. Mais nous aurons aussi des investissements, dont l'un en particulier sera déterminant pour notre commune. En effet, le Conseil communal vous propose l'achat d'un terrain dans la zone industrielle, juste à l'entrée de la commune. Les arguments sont développés plus loin dans ce bulletin, et seront exposés plus en détail lors de l'assemblée, mais il nous paraît important

de mieux maîtriser le développement de cette zone. De plus, afin d'étoffer encore l'offre d'activités récréatives, le Conseil vous propose également un investissement pour la réalisation d'un terrain de pétanque, accessible à toute la population.

Corminbœuf est impliquée dans le processus de fusion du Grand-Fribourg. Les différents groupes de travail en sont au début de leurs réflexions, un des premiers pas sera d'établir une Vision commune pour ce Grand-Fribourg. Mais nous voulons rester à l'écoute de nos citoyens, et nous vous invitons à nous communiquer par quelque moyen que ce soit, vos idées, vos souhaits ou vos craintes par rapport à ce projet qui ne peut réussir que s'il est porté par l'ensemble de la population.

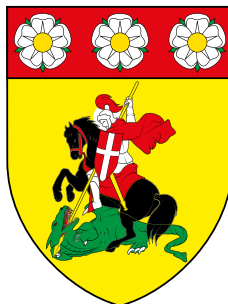
Anne-Elisabeth Nobs

« Corminbœuf,
commune conviviale
où il fait bon vivre »

CONVOCAATION

à l'Assemblée communale ordinaire

Les citoyennes et citoyens actifs
de la commune de CORMINBŒUF
sont convoqués en Assemblée
communale ordinaire, le



mardi 29 mai 2018
à 19 h 30
à la Halle polyvalente
à Corminbœuf

ORDRE DU JOUR:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire de Corminbœuf du mardi 12 décembre 2017. Ce procès-verbal ne sera pas lu ; il est à disposition à l'administration communale dix jours avant l'Assemblée. Il est publié sur le site www.corminboeuf.ch.

2. Comptes 2017 et rapport de la commission financière

- 2.1** Comptes de fonctionnement
- 2.2** Comptes des investissements

3. Investissements

- 3.1** Achat d'un terrain et vote du crédit y relatif
- 3.2** Amélioration du réseau d'eau potable et vote du crédit y relatif
- 3.3** Aménagement d'une place de pétanque et vote du crédit y relatif

4. Commission financière: élection d'un-e membre

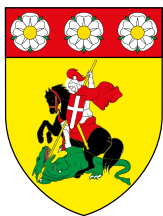
5. Conseil de l'Agglo: élection d'un-e membre

6. Approbation des nouveaux règlements

- 6.1** Règlement relatif à la gestion des déchets
- 6.2** Règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires
- 6.3** Règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions
- 6.4** Règlement sur la détention et l'imposition des chiens
- 6.5** Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

7. Divers

LE CONSEIL COMMUNAL



2. Comptes 2017 et rapport de la commission financière

2.1 Comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement 2017, premier exercice comptable de la commune fusionnée, peuvent être considérés comme excellents. Les charges courantes sont conformes au budget. Du point de vue des produits, la vente de l'ancienne forge a généré un gain comptable de 350 000 francs. Sur le plan de la fiscalité, les impôts sur les prestations en capital et les impôts sur les gains immobiliers sont beaucoup plus importants que prévus au budget. Ces deux éléments ont permis au Conseil de procéder à des amortissements extraordinaires pour un montant de 817 656 francs. Les comptes de

fonctionnement 2017, après amortissements extraordinaires présentent un bénéfice de 50 927.53 francs.

Une remarque importante en ce qui concerne l'analyse détaillée des comptes de fonctionnement 2017: les chiffres indiqués dans la rubrique des comptes 2016 concernent uniquement l'ancienne commune de Corminboeuf car les comptes de Chésopelloz sont dans un autre système de comptabilité. Pour mémoire les charges de Chésopelloz s'élevaient environ à 600 000 francs.

2.2 Compte des investissements

Durant cet exercice, nous avons eu les mouvements suivants au compte des investissements:

Compte des investissements	Dépenses	Recettes
Réaménagement des locaux de l'administration	23 417.60	
Subventions cantonales		4 555.20
Construction d'un terrain synthétique	200.00	
Transformation de la zone sportive	4 752.00	
Construction du bâtiment AES	73 806.50	
Réfection du réseau routier	315 960.95	
Modération de trafic	28 236.20	
Réaménagement des routes de Givisiez et Jo Siffert	8 172.80	
Taxes de raccordement eau potable		60 125.50
Taxes de raccordement eaux usées		126 703.45
Frais d'étude pour exécution du PGEE	12 717.00	
Assainissement eaux Rte de Givisiez et Champ de la Vigne	881 030.80	
Assainissement eaux Chemin de la Forêt	279 605.75	
Assainissement eaux Rte de Givisiez 2 ^e étape	4 495.00	
Vente de l'ancienne forge		800 000.00
Frais de vente	25 920.00	
Investissements bruts	1 658 314.60	
Recettes et subventions		991 384.15
INVESTISSEMENTS NETS	666 930.45	

Bilan au 31 décembre 2017

Nous précisons que, suite à la fusion, le bilan de Chésopelloz a été intégré au 1^{er} janvier 2017.

	Bilan au 01.01.2017	Bilan au 31.12.2017
ACTIF	21 151 238.54	23 082 498.33
Disponibilités	979 331.22	2 333 193.98
Avoirs	2 578 046.99	3 746 365.92
Placements	3 495 134.90	2 692 978.30
Actifs transitoires	493 512.14	177 183.29
Patrimoine administratif	13 605 213.29	14 132 776.84

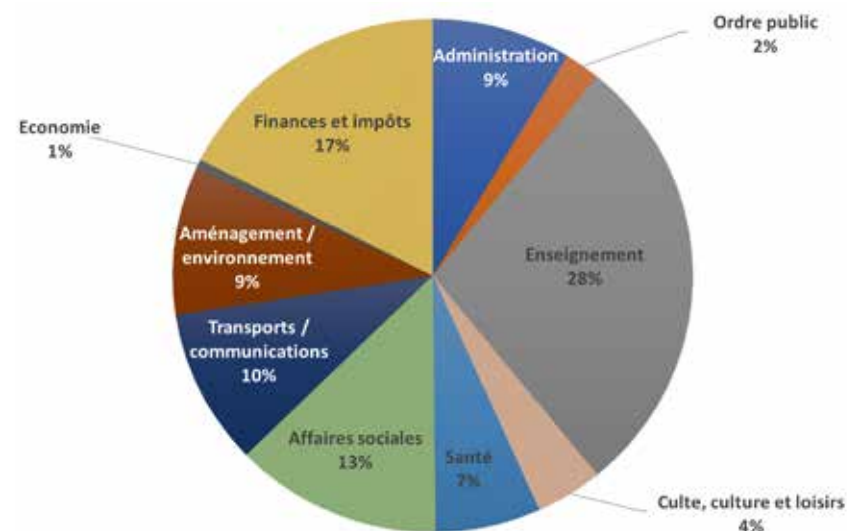
PASSIF	21 151 238.54	23 082 498.33
Engagements courants	712 092.89	546 068.65
Dettes	11 156 100.00	12 783 500.00
Provisions	445 918.00	458 163.05
Passifs transitoires	792 129.20	1 275 104.85
Réserves	3 860 188.48	3 783 924.28
Fortune	4 184 809.97	4 235 737.50

Analyse détaillée des comptes de fonctionnement 2017

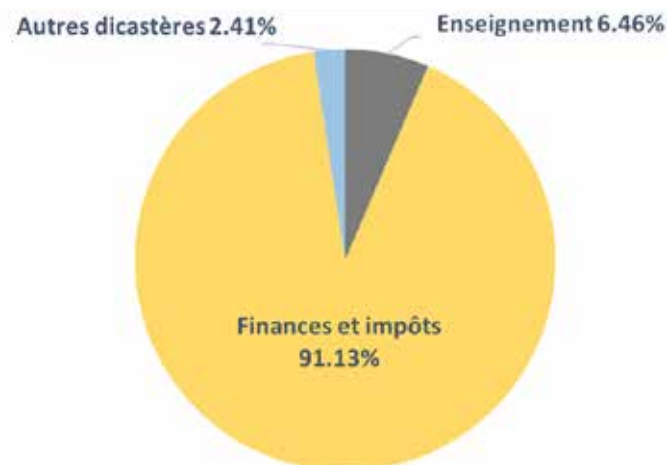
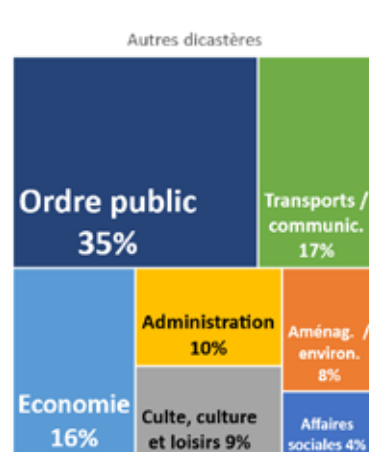
Nous vous proposons un aperçu de chaque dicastère en termes de charges et de produits, en comparaison avec le budget 2017. Les écarts significatifs par rapport au budget seront expliqués par dicastère.

Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	1 102 035	29 940	1 085 084	30 225
Ordre public	285 341	24 423	308 235	26 000
Enseignement	3 599 887	49 350	3 546 335	37 960
Culte, culture et loisirs	531 731	28 607	518 280	22 500
Santé	837 709	1 418	866 150	8 000
Affaires sociales	1 642 799	109 161	1 667 960	131 000
Transports/communications	1 254 426	52 625	1 291 495	63 000
Aménagement/environnement	1 185 972	827 038	1 186 690	809 170
Economie	78 494	13 520	67 400	16 500
Finances et impôts	2 236 914	11 670 153	1 378 090	10 703 800
TOTAL	12 755 307	12 806 235	11 915 719	11 848 155
Résultat	50 928			67 564

Répartition des charges 2017



Répartition des produits 2017



Comptes 2017

Les charges de l'exercice 2017 sont en augmentation de 839588 francs par rapport au budget 2017, y compris 817656 francs d'amortissements extraordinaires, et de 1194319 francs par rapport aux comptes 2016 de l'ancienne commune de Corminbœuf, les recettes quant à elles augmentent de 958080 francs par rapport au budget 2017 et de 1290791 francs par rapport aux comptes 2016.

	Comptes 2017	Budget 2017	Comptes 2016 *
Total des charges	12 755 307.57	11 915 719.00	11 560 988.90
Total des recettes	12 806 235.10	11 848 155.00	11 515 443.98
Résultat (±)	50 927.53	- 67 564.00	- 45 544.92

* Sans Chésopelloz

0. Administration

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de 17237 francs par rapport au budget.

- **01.300.3 Rémunération des scrutateurs** L'année 2017 a été une année chargée en termes d'élections et de votations, ce qui a engendré des frais de scrutateurs plus élevés, soit 3800 francs de plus par rapport au budget.

- **02.301 Traitement du personnel administratif** La diminution de l'effectif au niveau de l'administration ainsi qu'une meilleure répartition entre l'administration et l'aménagement diminuent les charges salariales de 8000 francs.
- **02.317.1 Jumelage Fussy** Le jumelage fêtera en 2020 son 30^e anniversaire.

saire. La provision déjà existante a été augmentée de 12250 francs.

- **02.318.3 Prestations de tiers** Les prestations de tiers ont augmenté de 7000 francs, pour la finalisation et la formation du nouveau module de salaires ainsi que le support lors du bouclage 2016.

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	1 102 035	29 939	1 085 084	30 225	1 051 088	34 073
Charges nettes			Ecart 2017		Ecart 2016	
C. 2017	B. 2017	C. 2016	Francs	%	Francs	%
1 072 096	1 054 859	1 017 015	17 237	1.6	55 081	5.4

1. Ordre public

L'ordre public présente une diminution des charges nettes de 21 317 francs par rapport au budget.

- **10.352 * Service des curatelles** La différence de 30 000 francs par rapport au budget s'explique par des charges dues à l'emménagement du service dans ses nouveaux locaux et des charges reprises par la commune.
- **14.301 Soldes du corps des pompiers** Les soldes des pompiers ont été supérieures de 7 000 francs.

- **14.301.0 Prestations spéciales Police de route** En diminution de 11 000 francs.

- **14.313 Achat de marchandise et matériel** En diminution de 20 000 francs.

- **14.390.2 Imputation interne amortissements** Il n'y a plus lieu de tenir compte d'un amortissement interne de 27 000 francs (objets entièrement amortis).

- **14.430 Taxes d'exemption sapeurs-pompiers L'encaissement de la taxe d'exemption pompier** découle des avis de taxation, et comme nombre de taxations ne nous sont pas encore parvenues pour 2016, il en résulte une diminution de 7 000 francs.

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Ordre public	285 341	24 423	308 235	26 000	225 606	37 822
Charges nettes			Ecart 2017		Ecart 2016	
C. 2017	B. 2017	C. 2016	Francs	%	Francs	%
260 918	282 235	187 784	-21 317	-7.6	73 134	38.9

Les comptes suivis d'une étoile * sont des charges liées.

2. Enseignement

L'enseignement présente des charges nettes de fonctionnement en augmentation de 42 162 francs par rapport au budget.

- **21.352.1* Participation à l'école secondaire** Les charges liées du cycle d'orientation sont en diminution de 41 000 francs.
- **21.366 Camp de ski et autres** Un camp de cirque a engendré des coûts supplémentaires d'environ 11 000 francs.

- **21.366.1 Frais de transport des élèves** Les frais de transports ont diminué de 11 000 francs.
- **22.366* Contribution pour les cours spéciaux** Les charges liées de la contribution pour les cours spéciaux sont en augmentation de 21 000 francs.
- **29.301 Traitement du personnel de conciergerie** Deux aides-concierges salariés à l'heure ont été engagés pour décharger l'équipe en place

lors de grands nettoyages et pour effectuer les présences indispensables lors de chaque manifestation se déroulant à la salle polyvalente, essentiellement sur les week-ends (lotos, spectacles, etc.). Les charges sont en augmentation de 25 000 francs.

- **29.315 Entretien des machines et mobilier** Les charges sont en augmentation de 37 000 francs, en réparation et en augmentation des tirages papier pour les supports d'enseignement.

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Enseignement	3 599 887	49 350	3 546 335	37 960	3 232 860	85 031
Charges nettes			Ecart 2017		Ecart 2016	
C. 2017	B. 2017	C. 2016	Francs	%	Francs	%
3 550 537	3 508 375	3 147 829	42 162	1.2	402 708	12.8

Les comptes suivis d'une étoile* sont des charges liées.

3. Culte, culture et loisirs

Les charges de ce dicastère sont en légère augmentation. Le principal écart avec le budget résulte des imputations internes.

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
Culte, culture et loisirs	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	531 731	28 607	518 280	22 500	435 452	23 589
Charges nettes			Ecart 2017		Ecart 2016	
C. 2017	B. 2017	C. 2016	Francs	%	Francs	%
503 124	495 780	411 863	7 344	1.5	91 261	22.2

4. Santé

La santé présente une diminution des charges nettes de 21859 francs par rapport au budget, notamment suite à la réduction de la participation aux soins spéciaux dans les EMS. Plusieurs autres postes fluctuent par rapport au budget et se compensent mutuellement.

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
Santé	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	837 709	1 418	866 150	8 000	769 950	5 272
Charges nettes			Ecart 2017		Ecart 2016	
C. 2017	B. 2017	C. 2016	Francs	%	Francs	%
836 291	858 150	764 678	- 21 859	-2.5	71 613	9.4

5. Affaires sociales

Les affaires sociales présentent une légère diminution des charges nettes de 3 322 francs par rapport au budget.

- **54.365 Subventions des crèches** Les subventions des crèches et autres structures d'accueil sont en hausse de 15 000 francs suite à l'arrivée de nombreuses familles dans notre commune.
- **58.351.6 * Aide matérielle du district**
En diminution de 8 000 francs.
- **58.352.0 * Service social** La participation communale est inférieure de 15 000 francs.
- **58.366.6 Aides matérielles diverses**
Se composent essentiellement de remises de cotisations AVS pour les personnes sans activité lucrative. Elles sont supérieures de 5 500 francs comparativement au budget.

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Affaires sociales	1 642 799	109 161	1 667 960	131 000	1 512 919	119 961
Charges nettes			Ecart 2017		Ecart 2016	
C. 2017	B. 2017	C. 2016	Francs	%	Francs	%
1 533 638	1 536 960	1 392 958	- 3 322	-0.2	140 680	10.1

Les comptes suivis d'une étoile* sont des charges liées.

6. Transports et communications

Ce dicastère présente une diminution des charges nettes de 26 694 francs par rapport au budget.

- **62.304 Cotisations assurances sociales** Les charges sociales présentent une diminution de 20 000 francs.
- **62.311 Achat de véhicule, machines et matériel** Un radar pédagogique d'une valeur de 5 000 francs a été acquis.
- **62.312.0 Eclairage public** Ce poste était surévalué lors de l'élaboration du budget. Il en résulte une baisse de 10 000 francs par rapport au budget.
- **62.314.0 Entretien des routes, éclairage et chemins pédestres** Ces frais sont inférieurs de 26 000 francs par rapport au budget.
- **62.314.1 Déblaiement, sablage** Les charges sont en hausse de 36 000 francs, frais qui dépendent des conditions météorologiques.
- **62.314.3 Frais d'étude modération de trafic** Les frais sont inférieurs de 25 000 francs par rapport aux coûts budgétisés.
- **62.315 Entretien véhicules et machines** Les frais sont en hausse de 8 000 francs.
- **62.390.1 & 2 Imputation interne intérêts et amortissements** Les charges d'amortissement et d'intérêts sont en augmentation de 18 000 francs suite aux investissements réalisés dans le secteur des routes.
- **62.435 Prestations du service édilitaire** Les travaux ont été moins importants, principalement autour du ruisseau du Tigulet. Les prestations facturées ont donc diminué de 12 000 francs.
- **65.351 * & 65.352 * Charges liées Trafic régional** Elles sont inférieures de 19 000 francs par rapport au budget.

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Transports et communications	1 254 426	52 625	1 291 495	63 000	1 152 981	82 795
Charges nettes			Ecart 2017		Ecart 2016	
C. 2017	B. 2017	C. 2016	Francs	%	Francs	%
1 201 801	1 228 495	1 070 186	-26 694	-2.2	131 615	12.3

Les comptes suivis d'une étoile * sont des charges liées.

7. Aménagement et environnement

Ce chapitre est soumis au principe de l'autofinancement. En effet, tant pour l'eau potable que pour les eaux usées, les taxes d'utilisation doivent compenser les frais, et l'éventuel bénéfice doit être affecté aux réserves. En cas de sous-couverture, il y a lieu d'effectuer un prélèvement sur les réserves. En ce qui concerne les déchets, les taxes devraient couvrir au moins 70 % des frais. Les charges nettes de ce chapitre sont en diminution de 18 586 francs par rapport au budget.

- **70.312.0 Achats d'eau** Ces derniers augmentent de 8 000 francs.
- **70.313 Achat de compteurs** L'acquisition de nouveaux compteurs digitaux permettant la lecture à distance explique l'augmentation de charges de 5 000 francs par rapport au budget.
- **70.314 Entretien et rénovation des installations d'eau potable** La pose d'une hydrante dans le secteur du manège engendre une augmentation des coûts de 17 000 francs. Des mises à jour de plans ont également été réalisées.
- **70.435.0 Ventes d'eau** Les ventes d'eau potable sont en baisse de 22 000 francs.
- **70.480 Prélèvement sur réserve** Un prélèvement de 19 000 francs sur les réserves a été effectué afin de respecter le principe de l'équilibre des charges et produits.
- **71.314 Entretien et rénovation des installations d'eaux usées** Différentes interventions pour des fuites ainsi que le déplacement d'une conduite ont engendré des coûts supplémentaires de 21 000 francs.
- **71.352 * Participation à la STEP** Notre participation aux frais de fonctionnement de la STEP est en diminution de 20 000 francs.
- **71.434 Taxes d'utilisation** Elles sont conformes au budget.
- **71.480 Prélèvement sur réserve** Nous avons effectué un prélèvement sur les réserves de 49 000 francs pour équilibrer ce chapitre selon le principe énoncé ci-dessus.
- **74.352 * Participation versée à une autre commune** Le décompte 2016 pour le cercle d'inhumation ne nous est parvenu qu'après la clôture des comptes. En prévision, un montant de 9 000 francs trop élevé a été passé en transitoire dans les comptes 2016. Ce montant a été déduit des charges 2017 en extournant les transitoires.

- **78.365 Protection de l'environnement** Deux tilleuls malades ont dû être remplacés et une nouvelle haie au lieu-dit Corbaraya a été plantée, ce qui n'était pas budgétisé.
- **79.301 Traitement du personnel** Le dicastère de l'aménagement du territoire se complexifie et demande du

temps administratif supplémentaire. Une part de salaire d'un montant supérieur à 45 000 francs par rapport au budget a été prise en compte, tandis que la facture de gestion des constructions par la Ville est de 18 000 francs inférieure par rapport au montant budgétisé.

- **79.431 Autorisations de construire** Les émoluments pour les autorisations de construire sont inférieures de 11 000 francs par rapport au montant budgétisé.

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
Aménagement environnement	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	1 185 972	827 038	1 186 690	809 170	987 040	733 631
Charges nettes			Ecart 2017		Ecart 2016	
C. 2017	B. 2017	C. 2016	Francs	%	Francs	%
358 934	377 520	253 409	-18 586	-4.9	105 525	41.6

Les comptes suivis d'une étoile * sont des charges liées.

8. Economie

Les charges nettes de ce chapitre sont en augmentation de 14 074 francs par rapport au budget. Cette augmentation provient des imputations internes que nous avons comptabilisés.

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
Economie	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	78 494	13 520	67 400	16 500	76 189	25 185
Charges nettes			Ecart 2017		Ecart 2016	
C. 2017	B. 2017	C. 2016	Francs	%	Francs	%
64 974	50 900	51 004	14 074	27.7	13 970	27.4

9. Finances et impôts

Ce dicastère présente une augmentation des produits nets de 107 530 francs par rapport au budget.

- **90.400.0 Impôt sur le revenu des personnes physiques de l'année courante et 900.400.01 Impôt sur le revenu des personnes physiques des années antérieures** Ce poste a été surévalué lors de l'établissement du budget. Nous en avons tenu compte et les impôts de l'année 2017 sont inférieurs de 500 000 francs par rapport au budget. Par contre, les impôts des personnes physiques des années antérieures se montent à 181 000 francs au poste 90.400.01.
- **90.400.1 Impôt sur la fortune des personnes physiques de l'année courante et 900.400.02 Impôt sur**

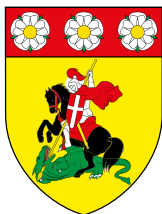
la fortune des personnes physiques des années antérieures La différence de l'impôt sur la fortune des personnes physiques découle de la même remarque que l'impôt sur le revenu. Il est en baisse de 170 000 francs par rapport au budget, largement compensé par l'impôt des années antérieures de 196 000 francs au poste 90.400.02.

- **90.400.2 Impôt à la source** Ces recettes sont en augmentation de 95 000 francs.
- **90.400.4 Impôt sur les prestations en capital** Ces rentrées fiscales ne peuvent pas être anticipées. Pour cette année, elles sont en augmentation de 396 000 francs par rapport au budget.

- **90.401.0 Impôt sur le bénéfice et 90.401.1 Impôt sur les fonds propres** L'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en légère hausse de 12 000 francs, de même que l'impôt sur les fonds propres de 19 000 francs par rapport au budget.
- **90.402.0 Contribution immobilière** Nous encaissons ces contributions avec une année de décalage car les données découlent des taxations fiscales reçues (2016). Elle est inférieure au budget de 15 000 francs.
- **90.403 Impôt sur les gains immobiliers et 90.404 Impôt sur les mutations** Ces impôts ont rapporté largement plus que le budget puisqu'ils le dépassent de 106 000 francs, respectivement de 435 000 francs. Ceux-ci sont très difficiles à budgéter.

- **942.314.1 Entretien et rénovation de la cabane** La cheminée de la cabane forestière a été remplacée par un poêle pour un montant de 9 000 francs.
- **99.424 Gains comptables** Le gain comptable réalisé sur la vente de l'ancienne forge de 350 000 francs a été affecté aux amortissements supplémentaires sur les immeubles.

	Comptes 2017		Budget 2017		Comptes 2016	
Finances et Impôts	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
	2 236 914	11 670 153	1 378 090	10 703 800	2 116 904	10 368 085
Produits nets			Ecart 2017		Ecart 2016	
C. 2017	B. 2017	C. 2016	Francs	%	Francs	%
9 433 239	9 325 710	8 251 181	107 530	1.2	1 182 058	14.3



3. INVESTISSEMENTS

3.1 Achat d'un terrain et vote du crédit y relatif

Soucieux de proposer une politique foncière active et en adéquation avec les besoins des villageois, le Conseil Communal estime qu'il est stratégiquement opportun de devenir propriétaire de la parcelle RF 893 située dans la zone industrielle, entre la déchetterie et l'Office du Livre (OLF).

Cette parcelle marque, avec les parcelles 861, 862 et 910 de l'autre côté de la Route Jo-Siffert, la limite entre la zone industrielle et la zone résidentielle à l'entrée de notre commune. Il s'agit donc de terrains sensibles qui méritent une attention particulière de la part des autorités communales. En effet, la typologie d'entreprises qui s'installeront aura une conséquence importante sur les flux du trafic et sur le visuel de la zone. Par conséquent, une véritable stratégie de développement territorial durable devra être mise en place. Avec l'achat de ce terrain, la commune maîtrisera le foncier et pourra donc,

dans la mesure du possible, planifier une politique permettant d'augmenter l'attractivité de notre commune en attirant des entreprises à valeur ajoutée intéressante. La rareté des parcelles industrielles idéalement situées et d'une grandeur de plus de 20000 m² rend ce terrain, bien desservi sur le plan de la mobilité et disponible à court terme, particulièrement recherché.

Pour toutes ces raisons, l'achat de cette parcelle permettrait à la commune, qui par principe ne souhaite pas investir dans la réalisation des projets, d'être attentive aux demandes et besoins des acquéreurs potentiels et des projets respectifs.

Le nouveau Conseil communal constitué en 2017, après avoir eu écho de la volonté des propriétaires de vendre ce terrain, a décidé de prendre contact pour entamer des discussions relatives à la valorisation dudit terrain. Selon les informations en notre possession, plusieurs acteurs privés étaient également intéressés à l'achat de cette parcelle. Loin de penser que ces mêmes acteurs ne seraient pas aptes à proposer un projet utile à notre communauté, le Conseil communal a cependant préféré prendre les devants et se positionner en tant qu'acheteur. A la différence des acteurs privés, la commune pourra se permettre de valoriser ce terrain sans aucune pression temporelle.

Historique du terrain

Ce terrain faisait partie du Consortium de la nouvelle zone industrielle du Grand Fribourg (CIG) qui avait été constitué en juillet 1969. Depuis 1970, le CIG a acquis la totalité des surfaces comprises dans le périmètre de la zone industrielle, soit environ un million de m², sur le territoire des communes de Givisiez et Corminboeuf; il s'agissait pour la plupart de parcelles agricoles, sans équipement. Le CIG a ensuite équipé l'ensemble des parcelles et s'est chargé de leur valorisation.

La parcelle RF 893 de 25440 m² a été détachée de l'art. 1063 RF Corminboeuf. Celle-ci, d'une surface de 45000 m², a été vendue par le CIG à l'OLF le 20 octobre 1988. Actuellement le CIG ne possède presque plus de terrains industriels.

Incidences financières

Le montant total de la transaction est fixé à CHF 4 164 786.-, ce qui équivaut à un prix moyen par m² de CHF 163.70.

L'acheteur bénéficie d'une cession en sa faveur du **droit de préemption** sur la parcelle 406 sise en zone industrielle, renouvelable de 25 ans, soit jusqu'au 18 décembre 2039.

Conclusion

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit d'investissement global de CHF 4 164 786.- pour l'achat de la parcelle RF 893 d'une surface de 25440 m².

Cet investissement sera financé par un emprunt. Il n'est pas soumis à un amortissement (conformément à l'art. 53, al. 1 bis du ReLco). Les frais financiers se montent à 1 % pour les intérêts.

Visualisation de la parcelle

RF 893

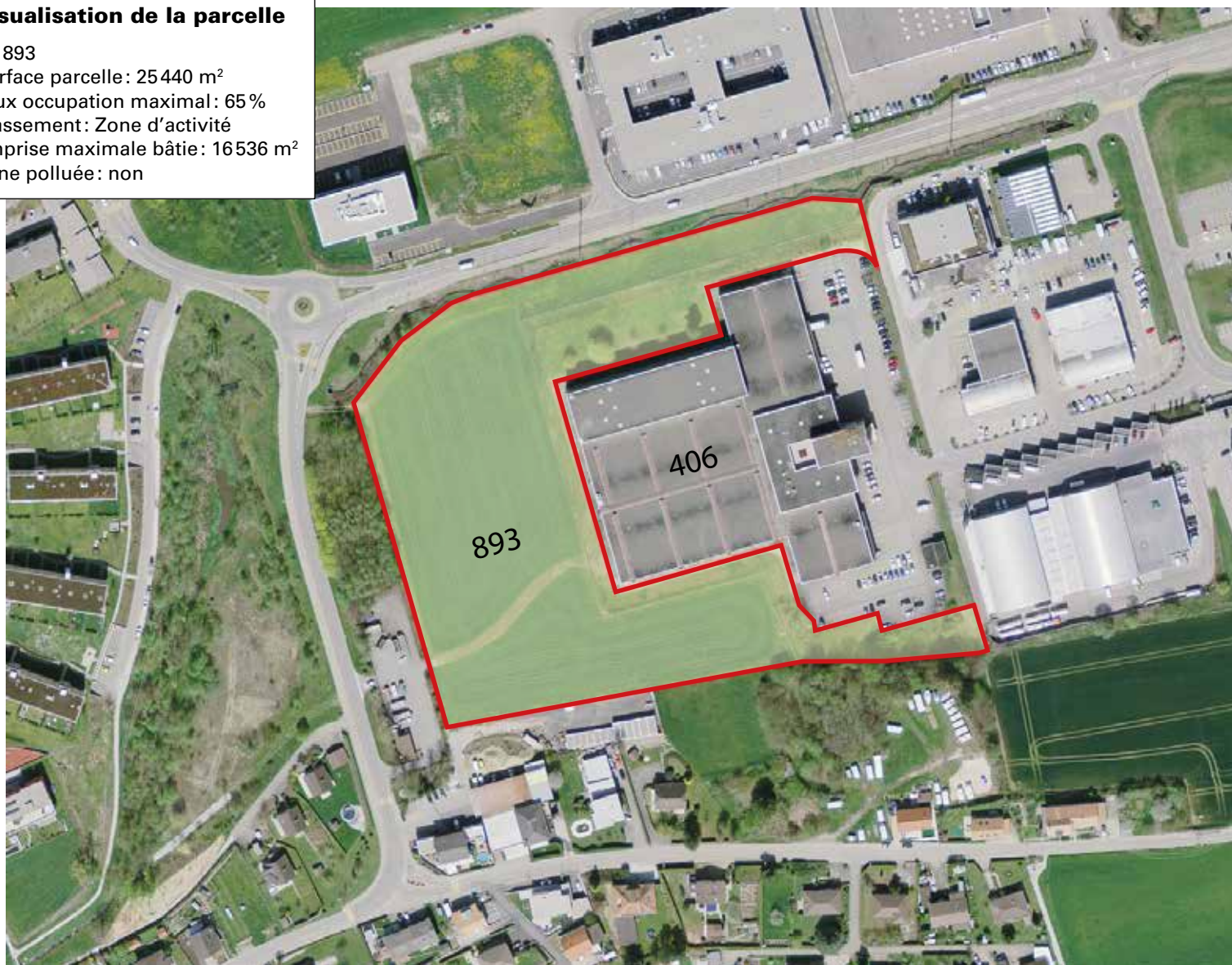
Surface parcelle: 25 440 m²

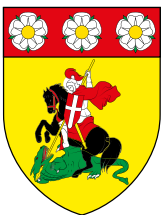
Taux occupation maximal: 65 %

Classement: Zone d'activité

Emprise maximale bâtie: 16 536 m²

Zone polluée: non



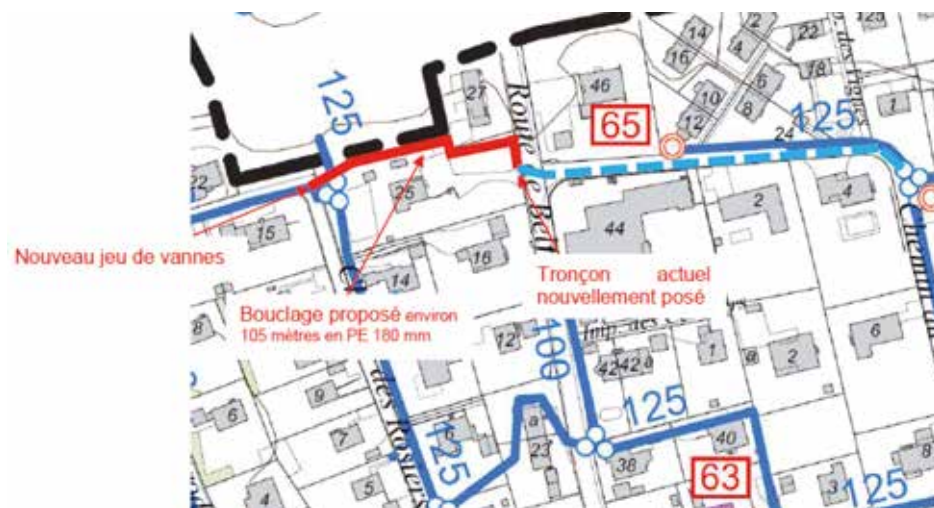


3.2 Amélioration du réseau d'eau potable et vote du crédit y relatif

Le Conseil communal souhaite entreprendre, dans le courant de l'année 2018, des travaux qui permettront d'améliorer et renforcer le réseau d'eau potable au niveau hydraulique et d'assurer une sécurité d'approvisionnement supplémentaire par l'installation de nouvelles canalisations ou bouclages entre deux réseaux ou deux quartiers.

Pour le financement de ces travaux, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit de CHF 197 100.-

Cet investissement sera financé par les réserves.



1. Bouclage de réseau Champ de la Vigne – chemin des Rosiers.
Le coût de ces travaux est estimé à CHF 60 312.- (TTC).



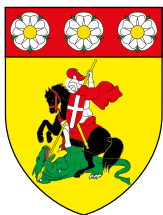
2. Assainissement du réseau d'eau potable du chemin de la Prairie.
Le coût de ces travaux est estimé à CHF 45 234.- (TTC).

3. Assainissement du réseau d'eau potable impasse des Lilas – route de Givisiez.
Le coût de ces travaux est estimé à CHF 43 080.- (TTC).



4. Bouclage de réseau route de Givisiez – impasse de la Forge.
Le coût de ces travaux est estimé à CHF 48 465.- (TTC).





3.3 Aménagement d'une place de pétanque et vote du crédit y relatif

Suite à l'octroi d'un crédit d'étude en Assemblée communale du 13 décembre 2016, le Conseil communal a finalisé un concept de place de pétanque. C'est pourquoi, le Conseil soumet à l'Assemblée un projet de construction de deux places de 15 m x 12 m offrant 6 pistes de pétanque standard (dimension 15 m x 4 m).

Après une étude d'implantation sur deux sites différents et une discussion approfondie sur le « standard » de l'aménagement souhaité (dimensions totales de la place, mobilier urbain, accès et attractivité supplémentaire, voisinage, etc.) il a été décidé de s'en tenir à un projet simple et fonctionnel qui reste dans un cadre financier acceptable.

La construction proposée se situe dans la zone sportive, directement

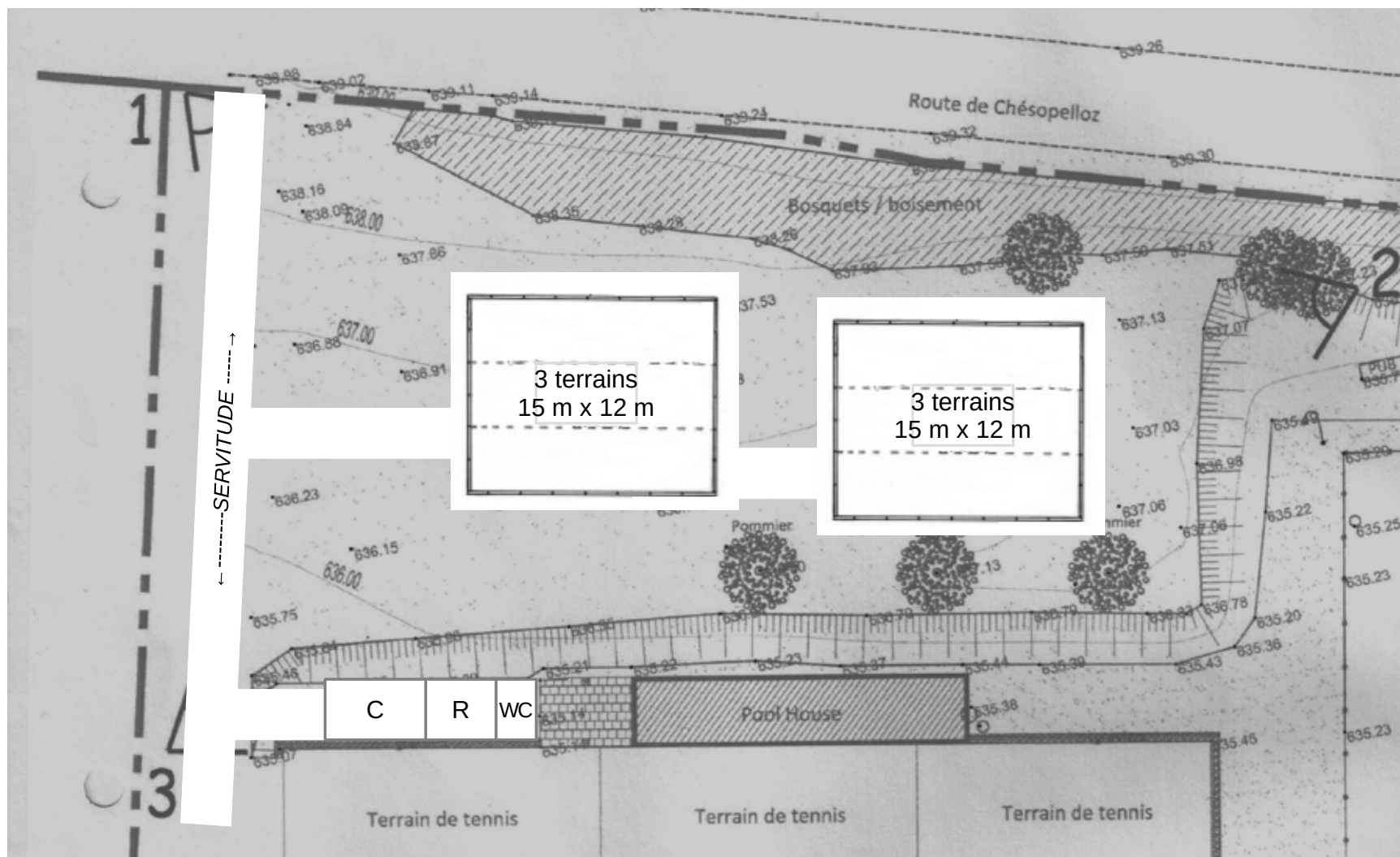
au-dessus des courts de tennis. Pour minimiser les travaux de terrassement, les deux places ne seront pas exactement au même niveau. L'accès se fera par le sentier contournant le tennis par l'ouest. L'aménagement autour des places et sur ce sentier est prévu en gravier gras.

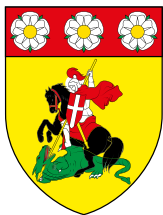
Un abri couvert avec place de rangement est prévu dans le prolongement de celui du tennis vers l'ouest. L'étude d'une cabine de WC est en cours.

Enfin le Conseil est soucieux de limiter l'éclairage au strict nécessaire. C'est pourquoi, la place de pétanque sera éclairée par une installation, commandée par les utilisateurs, avec extinction automatique à 22h00 dans le but de combattre au maximum la pollution lumineuse nocturne.

L'installation sera ouverte à la population et aux membres de La Corminbœule. Un règlement d'utilisation sera établi.

Pour le financement de cette place de pétanque, le Conseil communal demande à l'Assemblée communale l'octroi d'un crédit de CHF 120 000.–. Cet investissement sera financé par un emprunt. Les frais financiers s'élèveront à 2% pour les intérêts auxquels il faut ajouter l'amortissement de 4%.





6.1 Règlement sur les déchets

La mise à jour du règlement communal sur les déchets ne porte que sur quelques éléments par rapport aux règlements existants en vigueur à Corminbœuf (1998) et Chésopelloz (2010). Sous contrôle du Ser-

vice de l'Environnement, le nouveau règlement-type introduit principalement l'évolution de la législation supérieure en la matière.

Le Conseil communal vous propose d'accepter le nouveau règlement sur les déchets tel que présenté dans la brochure séparée.

Quelques articles appellent un complément d'information utile :

Article 6: Définition des déchets urbains

1) On entend par déchets urbains les déchets produits par les ménages, ainsi que ceux qui proviennent d'entreprises comptant moins de 250 postes à plein temps et dont la composition est comparable à celle des déchets ménagers en termes de matières contenues et de proportion. Ils doivent être régulièrement enlevés pour des motifs de salubrité.
2) En raison de leur taille, de leur poids ou de leur volume, les déchets urbains peuvent prendre la forme de déchets encombrants à collecter séparément.

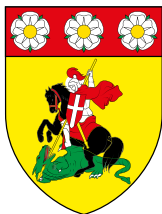
Article 15:

Cet article n'est pas nouveau mais il est rappelé ici car c'est la contrainte déterminante dans le calcul du montant effectif de la taxe de base annuelle. L'orthodoxie financière voudrait que les dépenses totales soit couvertes à 100 % par la taxe proportionnelle et par la taxe de base. Mais cet article donne la latitude aux communes de proposer une couverture plus faible, jusqu'au minimum de 70 %. Ces dernières années, le succès grandissant du tri sélectif (déchetterie) a augmenté les coûts au détriment de la quantité des ordures ménagères soumises à la taxe au sac. De ce fait, le Conseil communal a dû appliquer une taxe effective de 120.-/180.- afin de couvrir 70 % des dépenses.

Article 22:

Cet article contient les détails applicables à la taxe de base. Les valeurs inscrites dans le règlement sont toujours les taxes maximales. Il est de la compétence du Conseil communal de fixer annuellement le montant des taxes effectives en fonction du taux de couverture souhaité dans le budget.

Le montant maximum de 180.-/personne ou 240.-/ménage correspond aux valeurs déjà en vigueur dans le règlement de Chésopelloz. A noter également une nouvelle distinction s'appliquant aux entreprises de l'artisanat, de l'agriculture et de l'industrie notamment.



6.2 Nouveau règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires

La Loi du 19 décembre 2014 sur la médecine dentaire scolaire (LMDS) est entrée en vigueur le 1er août 2016 et remplace l'ancienne Loi du 27 septembre 1990 sur la prophylaxie et les soins dentaires scolaires. Elle s'applique aux enfants en âge de scolarité obligatoire.

L'article 14 LMDS prévoit que les Communes mettent à la charge des représentants légaux tout ou partie des coûts des contrôles et des soins prodigués par le ou la médecin dentiste scolaire, sous réserve d'une participation financière au sens de l'article 15.

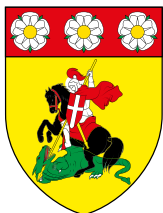
Selon l'article 15 LMDS, les Communes participent aux coûts des contrôles et des soins en faveur des élèves qui se trouvent dans une situation économique modeste. Un règlement communal de portée générale en fixe les modalités.

Enfin, en vertu de la jurisprudence du Tribunal cantonal, les communes ne peuvent plus se limiter à ne subventionner que les contrôles et les traitements fournis par le Service dentaire scolaire (SDS), mais doivent également subventionner ceux fournis par les dentistes privés.

Le règlement proposé à l'approbation de l'Assemblée communale est fortement inspiré du règlement-type établi par l'Etat.

Le calcul de la subvention communale se base sur le revenu déterminant du ménage dans lequel vit l'enfant, sur le même mode de calcul que celui ouvrant le droit aux subventions à l'assurance maladie

Le Conseil communal vous propose d'accepter le nouveau règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires tel que présenté dans la brochure séparée.



6.3 Règlement communal sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions

Les règlements de Corminbœuf du 11 décembre 1990 et de Chésopelloz du 17 décembre 1990 ont été actualisés sur la base du règlement de la Ville de Fribourg avec laquelle nous collaborons pour le service technique.

La partie relative aux contributions de remplacement pour les places de stationnement est abrogée. En effet, le nombre de places de stationnement est fixé par la norme VSS et par le RCU. Le tarif horaire et les montants maximaux ont été adaptés.

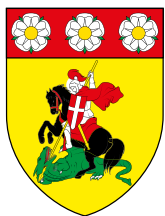
Le Conseil communal vous propose d'accepter le nouveau règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions tel que présenté dans la brochure séparée.

Nouveau règlement

	Plan d'aménagement détail	Demandes préalables	Demandes de permis
Taxe fixe	200	150	150
Tarif horaire maximum	150	150	150
Montant maximum	20 000	1 000	10 000

Anciens règlements

	Demandes de permis	
	Simplifié	Ordinaire
Corminbœuf	30	100
	60	60
	5 000	5 000
Chésopelloz	80	80
	120	120
	500	500



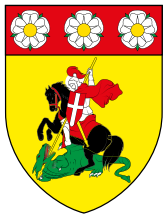
6.4 Règlement sur la détention et l'imposition des chiens

Le règlement est basé sur le règlement type proposé par le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires SAAV. Le service a modifié la base de données dans laquelle sont enregistrés les chiens, ANIS est devenu AMICUS, ce qui a conduit à modifier en conséquence différents articles.

Peu d'autres modifications sont à signaler, si ce n'est à l'Art. 7 où figurent les espaces interdits aux chiens et ceux où ils doivent être tenus en laisse.

Le montant de l'impôt reste à CHF 50.-. De plus, il n'est plus perçu d'impôt en cas d'élevage.

Le Conseil communal vous propose d'accepter le nouveau règlement sur la détention et l'imposition des chiens tel que présenté dans la brochure séparée.



6.5 Approbation du nouveau règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Conformément à la loi cantonale sur les eaux du 18 décembre 2009, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011, le Conseil communal a élaboré un nouveau règlement concernant l'évacuation des eaux claires et usées.

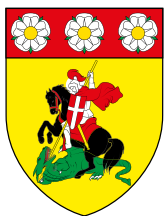
Les principaux changements concernent les taxes, à savoir la taxe de raccordement, la charge de préférence et la taxe de base. Il s'agit d'une obligation légale pour les communes de proposer des taxes permettant d'élaborer une planification financière.

Le Conseil communal a examiné avec une très grande attention quelles seraient les implications pour les citoyens comme cela a été expliqué lors de la soirée d'information du 3 mai dernier.

Une présentation plus courte vous sera proposée au cours de l'Assemblée communale par M. Frédéric Monney du bureau d'ingénieurs RWB.

En cas d'acceptation par l'Assemblée communale de Corminboeuf, le présent règlement entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Le Conseil communal vous propose d'accepter le nouveau règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux tel que présenté dans la brochure séparée.



DÉTAILS COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	1 102 035.45	29 939.55	1 085 084.00	30 225.00
01	ASS. COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL COM-MISSIONS PERMANENTES	267 354.00	-	260 500.00	-
01.300.0	Traitement du Conseil communal	102 500.00	-	135 000.00	-
01.300.1	Jetons du Conseil communal	136 330.00	-	99 500.00	-
01.300.2	Frais de la commission financière	2 640.00	-	4 000.00	-
01.300.3	Rémunération des scrutateurs	8 746.20	-	5 000.00	-
01.300.4	Frais de la commission des naturalisations	560.00	-	3 000.00	-
01.317	Frais (dépl., représent., formation)	7 932.15	-	5 000.00	-
01.318	Frais de la révision des comptes	7 520.00	-	7 500.00	-
01.318.1	Frais de l'Assemblée communale	1 125.65	-	1 500.00	-

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
02	ADMINISTRATION GENERALE	834 681.45	29 939.55	824 584.00	30 225.00
02.301	Traitement personnel administratif	397 761.80	–	405 000.00	–
02.301.1	Allocations sociales du personnel	10 135.00	–	8 730.00	–
02.303	Cot. Aux ass. sociales, AVS, APG, AC, etc.	67 640.50	–	66 000.00	–
02.304	Cot. aux caisses de prévoyance	48 819.35	–	50 000.00	–
02.305	Cot. aux assurances maladie-accident	18 005.70	–	26 200.00	–
02.310	Fournitures de bureau	19 882.15	–	20 000.00	–
02.310.1	Frais de publications et bulletins	19 016.50	–	15 000.00	–
02.311	Achats de machines et mobilier divers	33 387.40	–	30 000.00	–
02.315	Entretien des machines et mobilier	39 971.40	–	35 800.00	–
02.317	Frais de réception	9 754.10	–	15 000.00	–
02.317.1	Jumelage Fussy	12 250.00	–		–
02.318.0	Ass. diverses, RC, mobilier, etc.	10 672.70	–	12 900.00	–
02.318.1	Frais de ports et téléphones	29 544.55	–	22 000.00	–
02.318.2	Emoluments de chancellerie	3 623.95	–	3 554.00	–
02.318.3	Prestations de tiers	26 949.80	–	8 000.00	–
02.318.4	Mise à jour des plans communaux	3 907.20	–	4 000.00	–
02.318.5	Droits d'auteurs	174.25	–	200.00	–
02.319	Cotisations et abonnements	6 684.35	–	7 000.00	–
02.352	* Frais de réception de l'ARS	400.00	–	400.00	–
02.352.1	Agglo : administration	19 952.20	–	24 800.00	–
02.352.2	Part. aux frais du projet Fusion	56 148.55	–	70 000.00	–
02.431	Emoluments administratifs	–	2 798.49	–	4 500.00
02.434	Commission de perception des impôts de paroisse	–	20 295.51	–	23 000.00
02.434.1	Indemnité agent AVS	–	2 117.80	–	1 925.00
02.435	Ventes de matériel de bureau	–	2 152.35	–	–
02.436	Participations aux excédents et indemnités journalières	–	1 737.10	–	–
02.460	Redistribution de la taxe CO2	–	838.30	–	800.00

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE PUBLIC	285 340.90	24 422.80	308 235.00	26 000.00
10	PROTECTION JURIDIQUE	114 597.05	–	84 000.00	–
10.352	* Service des curatelles (tutelle du cercle de Belfaux)	114 597.05	–	84 000.00	–
11	POLICE	89 533.35	–	95 100.00	–
11.352	* Part. à la Police intercommunale	89 533.35	–	95 100.00	–
14	POLICE DU FEU	68 716.15	24 422.80	120 985.00	26 000.00
14.300	Jetons et frais de la commission	400.00	–	–	–
14.301	Solde du corps des pompiers	37 787.50	–	31 000.00	–
14.301.0	Prestations spéciales Police de route	–	–	11 000.00	–
14.309	Frais de cours, d'instruction, etc	2 088.00	–	3 500.00	–
14.313	Achat de marchandises et matériel	9 236.50	–	28 000.00	–
14.315	Frais entretien véhicules, matériel	4 862.90	–	5 000.00	–
14.317	Dédommagement (déplacements, récep)	5 158.30	–	4 400.00	–
14.318	Frais d'interventions	–	–	4 000.00	–
14.318.0	Assurances (RC, Ecab, mobilier)	–	–	665.00	–
14.318.1	Assurances véhicules	2 837.80	–	1 600.00	–
14.318.2	Frais de téléphone	1 780.85	–	–	–
14.319	Cot. aux associations et fédérations	1 338.30	–	1 200.00	–
14.351	Frais de la centrale d'alarme	3 026.00	–	3 000.00	–
14.352.0	Part. à la conférence régionale	200.00	–	200.00	–
14.390.1	Imputation interne intérêts	–	–	420.00	–
14.390.2	Imputation interne amortissements	–	–	27 000.00	–
14.430	Taxes d'exemption sapeurs pompiers	–	15 934.30	–	23 000.00
14.435	Prestations des pompiers	–	2 677.50	–	1 500.00
14.461	Subventions de l'ECAB	–	5 811.00	–	1 500.00

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
15	MILITAIRE	1 615.30	–	500.00	–
15.352	*Participation au stand intercommunal	1 615.30	–	500.00	–
16	PROTECTION CIVILE	5 319.30	–	4 850.00	–
16.315	Frais d'entretien	619.50	–		–
16.351.0	* Part. à la PC cantonale	4 699.80	–	4 850.00	–
17	PROTECTION DE LA POPULATION	5 559.75	–	2 800.00	–
17.352	*Protection de la population intercommunale	5 559.75	–	2 800.00	–

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	3 599 886.60	49 349.80	3 546 335.00	37 960.00
20	ECOLE ENFANTINE	194 774.90	–	193 400.00	–
20.351	* Participation aux dépenses cant.	194 774.90	–	193 400.00	–

21	CYCLE SCOLAIRE OBLIGATOIRE	2 053 656.60	41 437.50	2 088 380.00	37 960.00
21.301	Indemnité responsables informatique et matériel	8 266.60	–	3 600.00	–
21.310	Achat de fournitures scolaires	37 871.95	–	35 000.00	–
21.310.1	Achat de fournitures informatiques	99.35	–	5 000.00	–
21.318	Part. aux frais de transport cantonaux	43 125.70	–	41 350.00	–
21.318.0	Redevances droits d'auteur	799.80	–	400.00	–
21.351	* Participation aux dépenses cant.	713 540.40	–	710 600.00	–
21.351.1	Participation communale classe supplémentaire	146 247.10	–	150 000.00	–
21.352.1	* Participation à l'école secondaire	946 935.00	–	987 000.00	–
21.352.2	* Participation à l'école libre publique	39 257.25	–	40 000.00	–
21.352.3	Participation aux autres écoles	7 315.40	–	5 000.00	–
21.366	Camp de ski, patrouille et promenades scolaires	81 148.05	–	70 000.00	–
21.366.1	Frais de transport des élèves	29' 050.00	–	40 430.00	–
21.433	Ecolages	–	21 804.00	–	18 000.00
21.433.1	Part. des parents camps et courses scolaires	–	19 633.50	–	19 600.00
21.436.1	Retenues sociales sur les salaires	–	–	–	360.00

22	ECOLES SPECIALISEES	487 541.30	–	464 600.00	–
22.310	Fournitures de bureau service de la logopédie	29.80	–	200.00	–
22.351.1	* Ecoles spécialisées pour personnes handicapées	329 837.80	–	327 700.00	–
22.351.2	* Mesures pédago-thérapeutiques	16 098.20	–	16 700.00	–
22.366	* Contrib. pour les cours spéciaux(logopédie, psychologie, etc.	86 059.25	–	65 000.00	–
22.366.1	Cours spéciaux (allemand)	55 516.25	–	55 000.00	–

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
23	FORMATION PROFESSIONNELLE	49 338.95	–	42 200.00	–
23.351	* Participation à l'off.cantonal	28 050.95	–	24 000.00	–
23.366.1	Subventions transports apprentis et étudiants	21 288.00	–	18 200.00	–

29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	814 574.85	7 912.30	757 755.00	–
29.300	Jetons et frais de la com.scolaire	1 335.10	–	–	–
29.301	Traitement du pers.de conciergerie	232 072.80	–	206 000.00	–
29.301.1	Allocations sociales du personnel	5 400.00	–	6 950.00	–
29.303	Cot. aux assurances sociales	25 229.60	–	26 540.00	–
29.304	Cotisations à la caisse de prév.	11 572.65	–	15 000.00	–
29.305	Cotisations ass.maladie et acc.	5 765.70	–	6 190.00	–
29.311	Achat de machines et de mobilier école	12 029.35	–	10 000.00	–
29.311.1	Achat de machines et mobilier conciergerie	1 361.10	–	7 000.00	–
29.312	Electricité, eau, combustible	94 757.05	–	75 000.00	–
29.313	Achat de produits de nettoyage	9 474.45	–	10 000.00	–
29.314	Entretien des bâtiments scolaires	101 888.90	–	125 000.00	–
29.315	Entretien des machines et mobilier	77 779.05	–	40 000.00	–
29.317	Piscines - spectacles scolaires	23 476.70	–	45 000.00	–
29.318.0	Ass. diverses, RC, mobilier, etc.	12 096.55	–	10 000.00	–
29.318.1	Frais de téléphone	2 192.95	–	1 200.00	–
29.390.1	Imputation interne intérêts	66 957.90	–	60 000.00	–
29.390.2	Imputation interne amortissements	131 185.00	–	113 875.00	–
29.436.2	Indemnités journalières caisse-maladie	–	7 912.30	–	–

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	531 731.06	28 607.40	518 280.00	22 500.00
30	CULTURE	371 379.91	–	371 180.00	–
30.300	Jetons et frais comm. culturelle	11 200.00	–	12 000.00	–
30.351	* Part.aux dépenses Conservatoire	122 402.95	–	108 600.00	–
30.352	* Part.à la bibliothèque régionale de Belfaux	36 825.00	–	34 980.00	–
30.352.1	* Agglo : promotion culturelle	63 220.88	–	63 800.00	–
30.365	Dons aux stés culturelles locales	5 800.00	–	11 000.00	–
30.365.1	Manifest. culturelles locales	51 978.58	–	60 000.00	–
30.365.3	Activités extra-scol.	165.00	–	1 000.00	–
30.365.5	* Coriolis infrastructures	79 787.50	–	79 800.00	–
34	SPORT	136 886.70	17 980.00	124 500.00	12 000.00
34.314.0	Entretien des installations sport.	33 471.30	–	30 000.00	–
34.314.1	Entretien installations sportives des forêts	1 811.50	–	2 000.00	–
34.314.2	Part. au projet "Bois d'Mon Coeur"	1 000.00	–	–	–
34.365	Dons aux sociétés sportives	15 918.00	–	14 000.00	–
34.365.6	Part. Site sportif de St. Léonard	20 000.00	–	20 000.00	–
34.390.1	Imputation interne intérêts	6 440.90	–	6 000.00	–
34.390.2	Imputation interne amortissements	58 245.00	–	52 500.00	–
34.427	Location halle polyvalente	–	8 080.00	–	3 000.00
34.427.1	Location installations sportives	–	9 900.00	–	9 000.00
35	AUTRES LOISIRS, COLONIES DE VACANCES	13 552.60	–	12 000.00	–
35.366.0	Camp d'été et d'hiver	1 690.00	–	2 000.00	–
35.366.1	Animations du 3 ^e âge	11 862.60	–	10 000.00	–

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
39	CULTE, EGLISE	9 911.85	10 627.40	10 600.00	10 500.00
39.312	Electricité	4 624.00	–	3 500.00	–
39.314	Entretien des lieux de culte	5 004.35	–	5 500.00	–
39.318.0	Ass. diverses, RC, mobilier, etc.	283.50	–	1 600.00	–
39.452	Participation de la paroisse	–	10 627.40	–	10 500.00

4	SANTE	837 709.00	1 417.80	866 150.00	8 000.00
40	HOPITAUX	26 071.50	–	31 000.00	–
40.351.1	* Contribution aux coûts résiduels des soins	2 541.40	–	2 300.00	–
40.352.1	* Part. à l'association pour l'ambulance	23 530.10	–	28 700.00	–

41	HOME MEDICALISE	605 134.15	–	630 200.00	–
41.351	* Part.au subv.des soins spéciaux	369 273.85	–	396 000.00	–
41.352.1	* Part. aux frais financiers homes	218 551.80	–	216 000.00	–
41.352.2	* Part.services médico-sociaux (passepartout, permanence, etc	1 027.35	–	1 000.00	–
41.352.3	* Participations Home médicalisé et HMS	16 281.15	–	17 200.00	–

44	SOINS AMBULATOIRES	199 903.00	–	190 950.00	–
44.352	* Part. aux indemnités forfaitaires	87 235.30	–	78 500.00	–
44.352.1	* Part. aux frais du SPITEX	104 075.20	–	104 250.00	–
44.365	* Cot.au centre de puériculture	8 592.50	–	8 200.00	–

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
46	SERVICE MEDICAL DES ECOLES	6 600.35	1 417.80	14 000.00	8 000.00
46.351	Service dentaire des écoles	6 600.35	–	4 000.00	–
46.351.1	Visite médicale des écoles	–	–	4 000.00	–
46.351.2	Traitements orthodontiques	–	–	6 000.00	–
46.433	Part. des parents aux soins dent.	–	1 417.80	–	2 000.00
46.433.1	Remboursement des soins orthodont.	–	–	–	6 000.00

5	AFFAIRES SOCIALES	1 642 798.80	109 160.95	1 667 960.00	131 000.00
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	513 974.35	109 160.95	512 300.00	131 000.00
54.301	Traitement personnel AES	135 744.05	–	131 000.00	–
54.303	Cot. Aux ass. sociales, AVS, APG, AC, etc.	12 961.35	–	17 000.00	–
54.304	Cot. aux caisses de prévoyance	4 069.30	–	8 000.00	–
54.305	Cot. aux assurances maladie-accident	3 449.50	–	3 800.00	–
54.311	Achats de machines et mobilier divers	7 944.35	–	8 000.00	–
54.311.1	AES achats des repas	43'629.25	–	43 000.00	–
54.315	Entretien des machines et mobilier	–	–	1 000.00	–
54.317	Frais de formation	710.00	–	4 000.00	–
54.318.0	Ass. diverses, RC, mobilier, etc.	1 910.80	–	–	–
54.318.1	Frais de téléphone	1 089.85	–	–	–
54.319	Cotisations	226.50	–	–	–
54.365	Subventions des crèches	266 477.60	–	270 000.00	–
54.365.1	Ecole maternelle	6 244.90	–	12 000.00	–
54.365.2	Subvention Accueil familial de jour	11 301.35	–	5 000.00	–
54.365.3	Subvention AES extra-communaux	12 215.55	–	3 500.00	–
54.433	Part. parents aux frais de l'AES	–	59 744.15	–	90 000.00
54.433.1	Part. des parents aux frais de repas	–	42 149.25	–	38 000.00
54.436.4	Remboursements d'assurances	–	3 788.85	–	–
54.461	Subventions cantonales	–	3 478.70	–	3 000.00

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
55	INVALIDITE	582 749.50	–	589 350.00	–
55.351	* Part. aux dépenses cant. pour les institutions spécialisées	582 749.50	–	589 350.00	–
56	ENCOUR. A LA CONSTRUCTION DE LOGEMENT	7 560.00	–	5 000.00	–
56.365	Subsides pour HLM	7 560.00	–	5 000.00	–
58	ASSISTANCE	538 514.95	–	561 310.00	–
58.319	Cotisations associations diverses	2 140.00	–	2 800.00	–
58.351.1	* Part. aux avances pour contribut. d'entretien non récupérées	13 200.75	–	15 350.00	–
58.351.2	* Part. allocations familiales non-actifs	18 562.20	–	18 800.00	–
58.351.4	* Aide aux victimes d'infractions	4 379.55	–	4 700.00	–
58.351.5	* Part. au Fonds cantonal de l'emploi	36 810.00	–	36 000.00	–
58.351.6	* Aide matérielle: répartition du district	72 295.60	–	80 760.00	–
58.351.7	* Mesures d'insertion sociale et service sociaux spécialisés	19 371.90	–	19 550.00	–
58.352.0	* Service social régional de la Sonnaz	361 738.70	–	375 850.00	–
58.366	Dons divers	1 350.00	–	4 000.00	–
58.366.0	Prestations communales aux bénévoles	474.40	–	1 000.00	–
58.366.6	Aides matérielles diverses	8 191.85	–	2 500.00	–

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	1 254 425.85	52 625.21	1 291 495.00	63 000.00
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	915 424.30	5 310.90	933 195.00	17 000.00
62.301	Traitement du personnel édilitaire	322 930.50	–	319 000.00	–
62.301.1	Allocations sociales	3 600.00	–	3 900.00	–
62.303	Cotisations AVS/APG/AC	39 634.75	–	47 000.00	–
62.304	Cotisations caisse prévoyance	18 736.85	–	30 000.00	–
62.305	Cotisations ass. accidents/maladie	7 995.90	–	18 500.00	–
62.309	Frais de cours, d'instruction, etc	190.00	–	1 500.00	–
62.311	Achats de véhicules, machines/mat.	33 969.80	–	30 500.00	–
62.312.0	Eclairage public, consommation	16 313.35	–	27 000.00	–
62.312.1	Electricité, eau, énergie	7 874.85	–	9 000.00	–
62.313	Achat de marchandises	17 838.30	–	19 000.00	–
62.313.1	Achat de carburant	11 733.40	–	9 500.00	–
62.314.0	Entretien routes, éclairage et ch. pédestres	53 298.15	–	80 000.00	–
62.314.1	Déblaiement, sablage et prot. hiver.	105 251.85	–	69 000.00	–
62.314.2	Entretien du bâtiment édilitaire	5 479.75	–	3 000.00	–
62.314.3	Frais d'étude modération de trafic	–	–	25 000.00	–
62.315	Entretien véhicules et machines	23 118.60	–	15 000.00	–
62.318.0	Assurances RC, mobilier, ECAB	4 926.25	–	5 000.00	–
62.318.1	Assurances véhicules	9 355.60	–	8 500.00	–
62.318.2	Frais de téléphone	2 910.30	–	1 500.00	–
62.319	Impôts sur les véhicules	5 190.15	–	4 800.00	–
62.390.1	Imputation interne intérêts	35 984.95	–	29 000.00	–
62.390.2	Imputation interne amortissements	189 091.00	–	177 495.00	–
62.435	Prestations du service édilitaire	–	5 310.90	–	17'000.00

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
64	CHEMINS DE FERS FEDERAUX	68 716.00	47 314.31	68 750.00	46 000.00
64.318	Achat des abonnements généraux	53 200.00	–	53 200.00	–
64.351	* Part. au fonds fédéral des infrastructure ferroviaire	15 516.00	–	15 550.00	–
64.435	Utilisation des abonnements génér.	–	47 314.31	–	46 000.00

65	TRAFIC REGIONAL	270 285.55	–	289 550.00	–
65.351	* Part. aux indemnités d'expl. pour trafic régional	125 938.00	–	153 450.00	–
65.352	* Agglo : mobilité	132 238.27	–	116 100.00	–
65.352.1	* Agglo : frais administratif mobilité	12 109.28	–	20 000.00	–

7	PROT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1 185 972.12	827 038.26	1 186 690.00	809 170.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	267 552.00	267 552.00	264 670.00	264 670.00
70.312.0	Achats d'eau	95 909.70	–	88 500.00	–
70.312.1	Taxes de transit et pour surpres.	16 806.60	–	20 000.00	–
70.313	Achats de compteurs	8 029.65	–	3 000.00	–
70.314	Entretien et répar. installations	100 088.70	–	81 000.00	–
70.318	Frais d'analyse d'eau	946.45	–	1 000.00	–
70.319	TVA	308.55	–	1 000.00	–
70.352.0	* Participation au Consortium	45 462.35	–	40 000.00	–
70.380	Attribution à la réserve	–	–	30 170.00	–
70.434	Location des compteurs	–	15 351.00	–	18 670.00
70.435.0	Ventes d'eau	–	208 915.35	–	230 000.00
70.435.1	Taxes de transit Belfaux et Chésopelloz	–	24 035.10	–	16 000.00
70.480	Prélèvement sur réserve	–	19 250.55	–	–

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
71	PROTECTION DES EAUX	259 513.40	259 513.40	262 500.00	262 500.00
71.314	Entretien et répar. installations	51 209.75	–	30 000.00	–
71.318.3	Prestations de tiers	23 445.00	–	15 000.00	–
71.319	TVA	9 773.10	–	20 000.00	–
71.351	Part. frais lutte hydrocarbures	–	–	2 500.00	–
71.352	* Participations à la STEP (fonctionnement)	175 085.55	–	195 000.00	–
71.434	Taxes d'utilisation	–	210 299.75	–	210 000.00
71.480	Prélèvement sur réserve	–	49 213.65	–	52 500.00
72	DECHETS URBAINS	339 370.85	260 756.86	355 220.00	242 000.00
72.318.0	Frais de récup. des ordures ménagères	104 281.70	–	105 000.00	–
72.318.3	Assurances RC et mobilier	–	–	220.00	–
72.318.6	Déchetterie et élimination des déchets	235 089.15	–	250 000.00	–
72.434.0	Taxe de base	–	161 796.05	–	160 000.00
72.434.1	Taxe au sac	–	85 630.56	–	72 000.00
72.435	Rétrocessions diverses (verres, fer, papier, etc.)	–	13 330.25	–	10 000.00
74	CIMETIERE	2 029.50	–	13 000.00	–
74.352	* Part.versée à une autre commune	2 029.50	–	13 000.00	–
75	CORRECTION DES EAUX, ENDIGUEMENTS	25 610.50	–	35 000.00	–
75.364	Part. aux entreprises d'endiguement	25 610.50	–	35 000.00	–

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
78	PROTECTION DE LA NATURE	37 663.65	9 976.00	26 000.00	–
78.300	Jetons et frais de la commission	6 720.00	–	5 000.00	–
78.365	Protection de l'environnement	13 679.40	–	5 000.00	–
78.365.1	Décoration du village	16 736.25	–	16 000.00	–
78.365.2	Manifest. culturelles régionales	128.00	–	–	–
78.365.3	Subvention extraordinaire vélos électriques	400.00	–	–	–
78.461	Subvention cantonale	–	9 976.00	–	–

79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	254 232.22	29 240.00	230 300.00	40 000.00
79.300	Jetons et frais de la commission	800.00	–	3 000.00	–
79.301	Traitement personnel	95 000.00	–	50 000.00	–
79.314.2	Prestations de tiers	2 062.05	–	–	–
79.318.0	Honoraires des urbanistes	31 628.80	–	30 000.00	–
79.318.1	Gestion des permis de construire	117 298.25	–	135 000.00	–
79.352	* Agglo : aménagement et environnement	7 443.12	–	12 300.00	–
79.431	Autorisations de construire	–	29 240.00	–	40 000.00

8	ECONOMIE	78 493.92	13 519.95	67 400.00	16 500.00
81	FORETS	9 650.20	1 901.00	8 800.00	1 500.00
81.315	Entretien des véhicules	858.25	–	–	–
81.352	* Part. à la corporation intercommunale	8 791.95	–	8 800.00	–
81.435	Produit des ventes de bois	–	1 901.00	–	1 500.00

83	PROMOTION TOURISTIQUE	17 791.00	–	18 000.00	
83.352	* Agglo : promotion touristique	17 791.00	–	18 000.00	

84	PROMOTION ECONOMIQUE	6 672.17	–	8 000.00	–
84.352	* Agglo : promotion économique	6 672.17	–	8 000.00	–

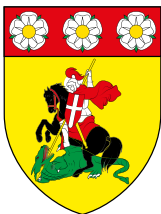
Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
86	ENERGIE	44 380.55	11 618.95	32 600.00	15 000.00
86.314	Entretien de l'installation des panneaux photovoltaïques	380.00	–	1 600.00	–
86.390.1	Imputation interne intérêts bât. panneaux photovoltaïques	13 380.55	–	–	–
86.390.2	Imputation interne amortissements	30 620.00	–	31 000.00	–
86.435.4	Rétribution des énergies		11 618.95	–	15 000.00

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	2 236 913.87	11 670 153.38	1 378 090.00	10 703 800.00
90	IMPOTS	70 117.95	10 559 158.35	60 000.00	9 807 000.00
90.318	Frais de rappels et poursuites	3 595.60	–	6 000.00	–
90.319.1	Pertes sur débiteurs-impôts	37 637.90	–	15 000.00	–
90.319.2	* Imputation forfaitaire d'impôts	1 310.10	–	4 000.00	–
90.329	Escompte d'impôts	27 574.35	–	35 000.00	–
90.400.0	Impôt sur le revenu de l'année courante	–	6554 673.20	–	7 050 000.00
90.400.01	Impôt sur le revenu des années antérieures	–	180 961.75	–	–
90.400.02	Impôt sur la fortune des années antérieures	–	196 436.40	–	–
90.400.1	Impôt sur la fortune de l'année courante	–	609 737.05	–	780 000.00
90.400.2	Impôt à la source	–	197 987.55	–	103 000.00
90.400.4	Impôt sur les prestations en capital	–	488 087.00	–	92 000.00
90.401.0	Impôt sur le bénéfice (p.morales)	–	367 320.91	–	355 000.00
90.401.1	Impôt sur les fonds propres (p. morales)	–	99 116.44	–	80 000.00
90.402.0	Contribution immobilière	–	769 986.80	–	785 000.00
90.403	Impôt sur les gains immobiliers	–	221 299.15	–	115 000.00
90.404	Impôt sur les mutations	–	649 601.00	–	215 000.00
90.405	Impôt sur les succes. et donations	–	–	–	1 000.00
90.406.0	Impôt sur les chiens	–	7 330.00	–	6 000.00
90.420	Intérêts de retard	–	30 269.90	–	35 000.00
90.436	Remb.des frais de rappels et poursuites	–	40.00	–	2 000.00
90.436.1	Récupérations sur perte débiteurs	–	–	–	3 000.00
930	PEREQUATION FINANCIERE	599 118.00	112 051.00	599 200.00	112 100.00
930.362.00	* Contribution à la péréquation des ressources	599 118.00	–	599 200.00	–
930.462.01	* Attribution de la péréquation des besoins	–	112 051.00	–	112 100.00

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
940	GERANCE DE LA FORTUNE ET DETTES	703 398.32	532 032.30	687 800.00	484 000.00
940.318	Frais bancaires et de CCP	11 328.39	–	12 400.00	–
940.322	Intérêts des dettes	220'666.55	–	222 000.00	–
940.330	Amortissements obligatoires	471 711.00	–	452 900.00	–
940.352	Agglo : frais financier	- 307.62	–	500.00	–
940.420	Intérêts des capitaux	–	127.00	–	310.00
940.490.4	Imputation interne intérêts	–	122 764.30	–	95 420.00
940.490.5	Imputation interne amortissements	–	409 141.00	–	388 270.00

942	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	46 623.70	116 911.73	31 090.00	100 700.00
942.312	Electricité, eau, combustible	14 350.80	–	10 000.00	–
942.314.0	Entretien et rénov. des bâtiments	9 726.00	–	5 000.00	–
942.314.1	Entretien et rénovation cabane	19 255.35	–	6 000.00	–
942.318	Ass. div., ECAB, RC des immeubles	3 291.55	–	10 090.00	–
942.423.0	Loyers des appartements	–	25 370.00	–	24 000.00
942.423.1	Loyers des parchets communaux	–	20 037.90	–	20 700.00
942.423.2	Location de la cabane forestière	–	19 747.68	–	16 000.00
942.423.3	Location de la buvette	–	8 067.50	–	4 500.00
942.423.4	Indemnités Groupe e et Swisscom	–	20 077.70	–	11 000.00
942.423.6	Droit de superficie La Vernaz	–	22 110.95	–	23 000.00
942.423.7	Location abri forestier	–	1 500.00	–	1 500.00

99	AUTRES POSTES	817 655.90	350 000.00	–	200 000.00
99.332	Amortissements supplémentaires	817 655.90	–	–	–
99.424	Gains comptables	–	350 000.00	–	–
99.451.3	Recette extraordinaire fusion	–	–	–	200 000.00



DÉTAILS COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION	23 417.60	–	250 000.00	–
01	ASS. COMMUNALE, CONSEIL COMMUNAL COMMISSIONS PERMANENTES	23 417.60	–	250 000.00	–
01.503.4	Etude bâtiment de la zone centre		–	150 000.00	–
01.503.5	Réaménagement des locaux de l'Administration	23 417.60	–	100 000.00	–

2	ENSEIGNEMENT ET FORMATION		4 555.20	19 400.00	
29	ADMINISTRATION SCOLAIRE	–	4 555.20	19 400.00	–
29.503.0	Rénovation des bâtiments	–	–	19 400.00	–
29.661	Subventions cantonales	–	4 555.20	–	–

3	CULTE, CULTURE ET LOISIRS	4 952.00	–	990 000.00	–
34	SPORT	4 952.00	–	990 000.00	–
34.501.5	Construction terrain synthétique	200.00	–	750 000.00	–
34.501.6	Crédit d'étude zone de détente et piste pétanque	4 752.00	–	20 000.00	–
34.501.7	Crédit d'étude agrandissement des vestiaires du foot	–	–	20 000.00	–
34.503.4	Transformation de la zone sportive	–	–	200 000.00	–

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	AFFAIRES SOCIALES	73 806.50	–	2 200 000.00	–
54	PROTECTION DE LA JEUNESSE	73 806.50	–	2 200 000.00	–
54.501.0	Projet de construction bâtiment AES	73 806.50	–	2 200 000.00	–

6	TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS	352 369.95	–	1 794 500.00	–
62	ROUTES COMMUNALES ET GENIE CIVIL	352 369.95	–	1 794 500.00	–
62.501.0	Réfection du réseau routier	315 960.95	–	564 500.00	–
62.501.4	Chemins pédestres			30 000.00	–
62.501.6	Modération de trafic	28 236.20	–	400 000.00	–
62.501.9	Réaménagement Rte de Givisiez et Rte de Jo-Siffert Valtraloc	8 172.80	–	800 000.00	–

7	PROT. ET AMENAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT	1 177 848.55	186 828.95	3 383 600.00	150 000.00
70	APPROVISIONNEMENT EN EAU	–	60 125.50	285 300.00	50 000.00
70.501	Construction de conduites	–	–	185 300.00	–
70.501.1	Reprise des infrastructures	–	–	100 000.00	–
70.610	Taxes de raccordement	–	60 125.50	–	50 000.00

Compte	Désignation	Comptes 2017		Budget 2017	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
71	PROTECTION DES EAUX	1 177 848.55	126 703.45	3 088 300.00	100 000.00
71.501.1	Construction et réfection canalisations	–	–	69 500.00	–
71.501.10	Réfection Collecteurs Ch. de la Forêt	279 605.75	–	675 000.00	–
71.501.11	Réfection Collecteurs Rte de Givisiez 2ème étape	4 495.00	–	570 000.00	–
71.501.2	Reprise des infrastructures	–	–	50 000.00	–
71.501.8	Frais d'étude pour exécution du PGEE	12 717.00	–		–
71.501.9	Réfection des collecteurs selon PGEE Champ de la Vigne	881 030.80	–	1 723 800.00	–
71.610	Taxes de raccordement	–	126 703.45		100 000.00
78	PROTECTION DE LA NATURE	–	–	10 000.00	–
78.500.1	Assainissement de la décharge les Esserts	–	–	10 000.00	–
9	FINANCES ET IMPOTS	1 017 304.15	2 458 314.60	–	1 850 000.00
94		25 920.00	800 000.00	–	1 850 000.00
94.500.1	Frais de vente	25 920.00	–	–	–
99	AUTRES POSTES	991 384.15	1 658 314.60	–	–
9999	AUTRES POSTES	991 384.15	1 658 314.60	–	–
9999.590	Report des recettes d'investis-sement	991 384.15	–	–	–
9999.690	Report des charges d'investis-sement	–	1 658 314.60	–	–

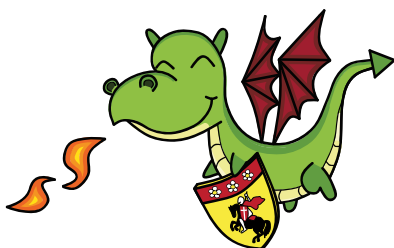
FÊTE VILLAGEOISE INAUGURATION DES SENTIERS PÉDESTRES

3 parcours du dragon:

Faune et flore (1h10)

Histoire et patrimoine (1h40)

Au fil de l'eau (1h10 ou 2h)



le samedi 16 juin 2018 dès 11h

Place de Fussy (école)

(à la halle polyvalente en cas de pluie)

APÉRITIF OFFERT PAR LA COMMUNE DE CORMINBŒUF

ANIMATIONS – STANDS DE NOURRITURE – CONCOURS

AU PLAISIR DE VOUS RENCONTRER NOMBREUX!

LES COMMISSIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET CULTURELLE DE CORMINBŒUF

2'500^e habitant

Le Conseil communal a accueilli le 2'500^e habitant de la commune lors d'une cérémonie festive.

Il s'agit de Léni, né le 23 août 2017.



Léni avec ses parents, le 18 décembre 2017



Le 1^{er} août 2018 à Corminboeuf

aura lieu sur la place de Fussy dès
17 heures. Animations, subsistance,
feu et feux d'artifice.

Organisation : la Commune et le
HC Fribourg Gottéron.



Bus scolaire

Afin de compléter son équipe, la commune de Corminboeuf est à la recherche d'une personne, détentrice du permis de conduire D1, pour conduire le bus scolaire reliant Chésopelloz à l'école primaire, une semaine sur deux, dès la rentrée 2018-2019.

La nouvelle conductrice / le nouveau conducteur de bus scolaire doit être en possession du certificat de capacité pour le transport de personnes ou être disposée à suivre les cours en vue de l'obtention de ce certificat.

**Merci d'adresser à l'administration communale
votre dossier de candidature.**



Ouverture du secrétariat communal

Du lundi 16 juillet au vendredi 27 juillet 2018, l'horaire sera allégé :

- ☐ La ligne téléphonique est ouverte tous les matins de 07h30 à 11h30
- ☐ Le guichet sera ouvert les lundis, mercredis et vendredis matin de 07h30 à 11h30.

Le secrétariat communal sera fermé du lundi 30 juillet au vendredi 10 août 2018.

Dès le lundi 13 août, le secrétariat communal sera à nouveau ouvert selon l'horaire habituel :

- ☐ Le guichet : tous les matins de 07h30 à 11h30 et les lundis et jeudi après-midi de 13h30 à 18h00.
- ☐ La ligne téléphonique sera ouverte aux mêmes horaires que le guichet ainsi que mardi et mercredi de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 13h30 à 16h00.

Jour	Matin	Après-midi
Lundi	07h30 – 11h30	13h30 – 18h00
Mardi	07h30 – 11h30	Guichet fermé (Ouvert sur rendez-vous) ☎ 13h30 – 17h00
Mercredi	07h30 – 11h30	Guichet fermé (Ouvert sur rendez-vous) ☎ 13h30 – 17h00
Jeudi	07h30 – 11h30	13h30 – 18h00
Vendredi	07h30 – 11h30	Guichet fermé (Ouvert sur rendez-vous) ☎ 13h30 – 16h00

Vous avez la possibilité de convenir d'un rendez-vous les mardis, mercredis et vendredis après-midi si nécessaire.



Commune de
Corminboeuf

COMMISSION
CULTURELLE

Invitation aux artistes de la commune

Vous vous sentez l'âme d'un artiste et réalisez toutes sortes de créations ? Vous aimez la peinture, le dessin, la gravure ou la photo ? Venez exposer vos œuvres et partager votre passion avec les Corminoises et Corminois !

Suite au succès des dernières éditions, la commission culturelle renouvelle son exposition éphémère le temps de deux week-ends. Cet automne, deux ou trois artistes locaux auront l'opportunité de présenter leurs œuvres au public à la salle La Mansarde.

Intéressé-e ? Alors téléchargez les directives sur le site internet de la commune, ou demandez-les à M. Claude Mindel, président de la commission culturelle claud.mindel@bluewin.ch et envoyez votre dossier à M. Mindel **jusqu'au 30 mai 2018.**

Administration communale
Route du centre 25 • 1720 Corminboeuf • Tél.: 026 475 26 46 • Fax: 026 475 30 58 • www.corminboeuf.ch

Les 4 Saisons font peau neuve !

Pour célébrer cette étape,
participez à notre



GRANDE FETE POPULAIRE

avec

- repas
- intermèdes musicaux
- bars
- bal

Réservez déjà la date !

soirée du samedi
10 novembre 2018

Halle polyvalente de Corminboeuf

Plus d'informations suivront sur
www.choeur-les4saisons.ch

Envie de bouger...? Venez nous rejoindre

Chaque mardi soir
à Corminboeuf
Gym Dynamique

Horaire:
20h15 - 21h15

Lieu:
Salle
polyvalente
Corminboeuf

- » **ZUMBA**
- » **RENFORCEMENT
MUSCULAIRE**
- » **KICK BOXING**

Dans une ambiance
décontractée et sympathique



Inscriptions & informations

Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec
Claudine Crausaz (079 776 88 36) - zumbakickbo.corminboeuf@gmail.com



Plutôt outdoor?

Possibilité également
de rejoindre notre groupe
de marche chaque mardi
même heure.



CONCOURS PHOTO « Ensemble ! / Zäme ! »

L'Agglo fête ses 10 ans : préparez vos objectifs !

En juin 2018, l'Agglomération de Fribourg célébrera ses dix ans d'existence. L'occasion de revenir sur ses projets et ses réalisations dans les domaines de **l'aménagement du territoire, de la mobilité ainsi que de la promotion culturelle, économique et touristique.**

Et c'est à vous de jouer ! Munissez-vous de vos appareils photo et laissez libre cours à votre imagination sur le thème « **Ensemble ! / Zäme !** ». Artistiques, décalés, symboliques ou réalistes... vos clichés sont le reflet de votre regard sur l'Agglomération fribourgeoise.

A la clé : des prix à découvrir et une exposition pendant La Cantonale (Foire de Fribourg) du 5 au 14 octobre 2018 !

Informations importantes

Dates du concours : du 15 juin au 27 août 2018.

Participation gratuite

Chaque participant peut fournir entre 1 et 5 photos (24x30 cm), en format JPEG ou TIFF, couleur ou noir/blanc, numériques ou argentiques numérisées d'une haute qualité.

Détails et règlement : www.agglo-fr.ch.



Cours de sauveteur	Ce cours est obligatoire pour toutes les personnes qui devront passer leur permis de conduire mais aussi pour toutes les personnes désirant être en mesure de donner les premiers soins en cas de nécessité.
	BUT DU COURS: Vous apprenez par des gestes simples les mesures immédiates pour sauver des vies.
	Durée : 10 heures ; Prix : Frs 150.-
	Prochains cours : - 20 et 21 août 2018 de 08:00 – 13:00 - 20.10.2018 de 08:00 – 16:00 et 22.10.2018 de 19:00 – 22:00

Cours UPE (urgence chez les petits enfants)	Ce cours s'adresse aux parents d'enfants en bas âge, aux mamans de jour, aux baby-sitters, aux grands-parents qui gardent leurs petits-enfants, aux enseignants des écoles enfantines et maternelles, ainsi qu'aux responsables et personnel des crèches.
	BUT DU COURS: Vous apprenez à gérer calmement les situations d'urgence impliquant des enfants. Vous entraînez, de façon variée et ludique, l'application sûre des mesures de premiers secours sur l'enfant de sa sortie de la maternité jusqu'à environ 8 ans.
	Durée : 6 heures ; Prix : Frs 100.- (Frs 170.- par couple)
	Prochain cours : 11 et 14 juin 2018 de 19:00 – 22:00

Cours de base BLS-AED-SRC	BLS signifie « bilan, massage cardiaque, respiration artificielle » AED signifie « défibrillateur automatique externe »
	Cela peut vous arriver ! Lors d'un accident cardiaque, chaque minute compte ! Lors d'un arrêt cardiaque subit, le fait d'alerter promptement les secours, la pratique immédiate de la réanimation cardio-pulmonaire et le recours rapide à un défibrillateur améliorent de manière décisive les chances de survie du patient.
	BUT DU COURS: Vous apprenez les principales mesures de réanimation pour sauver la vie. Il vous permet d'appliquer la technique de réanimation cardio-pulmonaire jusqu'à l'arrivée des secours professionnels.
	Durée : 4 heures ; Prix : Frs 120.-
	Prochain cours : 17 et 20 septembre 2018 de 19:00 – 21:00

Devenez samaritain(e) et apprenez les gestes qui sauvent !

Savez-vous comment réagir en cas de blessures, malaises, insulations, arrêt cardio-respiratoire, hémorragies, etc... ? Pour être au top des gestes de 1^{er} secours, rejoignez la Section des Samaritains de Belfaux pour profiter d'une formation continue gratuite.

Exercice tous les premiers lundis du mois, à 20:00, au Centre paroissial de Belfaux.

Renseignements et inscriptions pour les cours ou la Section auprès de notre président ou sur notre site :
079 613 95 87 ou www.samaritains-belfaux.ch

Nous vous informons de la présence de défibrillateurs aux endroits suivants :

A Belfaux : Banque Raiffeisen, dans la zone accessible 24/24 heures de la banque, à la Route de Fribourg 4.
A Corminboeuf : A l'extérieur de la halle de gym, à côté de l'administration communale, à la Route du Centre.



Nos différentes associations assurent, sur mandat de l'Etat, des prestations médico-sociales de soutien et de prévention en faveur des malades concernés et leurs proches, à domicile ou dans nos lieux de consultations à Fribourg, Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat.



Ligue fribourgeoise contre le cancer

- Conseil et soutien aux malades du cancer et à leurs proches
- Activités d'information et de prévention
- Registre des tumeurs

026 426 02 90 – info@liquecancer-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



diabètefribourg

- Enseignement infirmier, diététique, soins et conseils pour les personnes diabétiques
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 80 – info@diabetefribourg.ch – www.diabetefribourg.ch



Ligue pulmonaire fribourgeoise

- Soins, conseils et soutien pour les malades respiratoires
- Remise des appareils respiratoires
- Activités d'information et de prévention

026 426 02 70 – info@liquepulmonaire-fr.ch – www.liquepulmonaire-fr.ch



Centre de dépistage du cancer du sein

- La mammographie de dépistage pour toutes les femmes dès 50 ans
- Informations sur la prévention et le dépistage du cancer du sein

026 425 54 00 – depistage@liquessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo

- Soutien, orientation et conseil lors de situations de maladies graves, pour les personnes concernées, les bénévoles et les professionnels

026 426 00 00 – voltigo@liquessante-fr.ch – www.liquecancer-fr.ch



Prévention et promotion de la santé

- Tabagisme : Aide à l'arrêt et campagnes de prévention
- Alimentation et activité physique
- Santé en entreprise
- Espace information-prévention au Quadrant avec programme d'activité

026 426 02 66 – info@liquessante-fr.ch – www.liquessante-fr.ch

Ligue fribourgeoise contre le cancer / Krebsliga Freiburg / diabètefribourg / diabetesfribourg / Ligue pulmonaire fribourgeoise / Lungentliga Freiburg / CIPRET Fribourg – Prévention du tabagisme / Fachstelle Tabakprävention Freiburg – CIPRET / Centre de dépistage du cancer du sein / Zentrum für Brustkrebs-Früherkennung / Registre des tumeurs / Krebsregister / Equipe mobile de soins palliatifs Voltigo / Mobiles Palliative Care Team Voltigo / Santé en entreprise / Gesundheit im Betrieb /

L'Association d'Accueil Familial de Jour de la Sarine recrute des

Accueillant(e)s en milieu familial

des personnes de confiance et loyales qui lui permettent de garantir des milieux d'accueil de haute qualité et un cadre sécurisant pour les enfants qui lui sont confiés.

Nous recherchons des personnes:

désireuses et compétentes pour accueillir des enfants à leur domicile, durant la journée, en fonction de leur disponibilités et des besoins des parents.



Nous offrons:

des conditions de travail attractives, un encadrement par des professionnelles, et une formation en cours d'emploi.

Vous êtes intéressée(e)s? Prenez contact avec nous:

Association d'Accueil Familial de Jour de la Sarine



Passage de Cardinal 12,
1700 Fribourg

☎ 026 322 69 26

sarine@accueildejour.ch

www.acueildejour.ch



Suite à l'exposition historique de la fête effUSION, « l'Atelier d'Histoire » vous présentera régulièrement deux pages, relatant la vie antérieure de notre village, dans le bulletin d'information. Ainsi, cette première édition illustre « Le Jeu des œufs » du 12 mai 1935, dont quelques anciens se souviennent encore aujourd'hui.

Vous découvrez sur la photo ci-contre, le pont de danse qui servait également lors de la Bénichon. L'endroit est actuellement une place de parc. La grande ferme, propriété à l'époque de la famille Guisolan, abrite maintenant des appartements, l'office de poste et la boulangerie. A l'arrière-plan, on reconnaît l'édicule ayant servi d'abri à la « pompe à feu » et couramment appelé « la cage à pompe ». Devant cet édifice et en bordure de route, se trouvait aussi le poids public. Derrière l'édicule, on aperçoit le four banal de la famille Stephen. Ce sont autant de témoins du passé rural de notre village qui ont disparu. Par ailleurs, on constate, aux tenues vestimentaires qui ont bien changé, qu'il ne devait pas faire très chaud ce 12 mai 1935. Il y a aussi des enfants curieux accoudés aux balustrades du pont de danse. Ces derniers s'enfuyaient à l'arrivée du Curé !



Le « Pont de danse » construit en plein air sur la place de l'Auberge Saint-Georges, vraisemblablement par la Jeunesse.

Le jeu des œufs, avec la Bénichon, était une des fêtes populaires autorisées par le clergé. Il faut dire qu'en ce temps-là les distractions étaient rares. Aussi loin que portent nos connaissances, le jeu des œufs à Corminboeuf a eu lieu jusqu'au début des années 1950. A cette occasion les jeunes filles déposaient une chaussure dans un grand panier. Les jeunes gens en choisissaient une afin de passer la journée avec la propriétaire.

« Le jeu des œufs était organisé par la jeunesse villageoise le premier dimanche de mai. Il se déroule dans le Lac et dans la Broye notamment. Deux joueurs sont aux prises: pendant que le lanceur jette les œufs dans un drap, le coureur doit parcourir une distance fixée. Est vainqueur celui qui franchit le premier la ligne d'arrivée. Selon les endroits, il y avait également la mise en perce d'un tonneau de vin et la fricassée des œufs offerte aux participants et au public. »

Extrait de « Il est de retour le joyeux mois de mai », Ed. De la Sarine 2014, Anne Philipona et J.-P. Papaux.



Le départ du cortège du jeu des œufs devant l'Auberge Saint-Georges.

On constate tout à gauche, que le bâtiment de l'Auberge Saint-Georges n'a pas beaucoup changé. Par contre, l'annexe (derrière les chevaux) qui était un couvert, a disparu. C'est sous ce couvert que se trouvait la cuisine des compagnies d'infanterie fribourgeoises qui effectuaient leur cours de répétition durant les années quarante et cinquante à Corminboeuf. C'est également à cet endroit que le potier-étameur Victor Staehlin de Cutterwil, venait réparer toutes sortes d'ustensiles de cuisine et de poterie. Il fait dire qu'en ces temps-là on ne jetait rien ! Pour les enfants, ces activités représentaient une animation attendue d'année en année.

L'Atelier d'Histoire de Corminboeuf a repris son envol, avec un nouveau logo !

L'Atelier est ouvert à toutes les personnes intéressées par l'histoire de notre village. Consultez le site pour connaître les prochaines réunions : www.corminboeuf.ch et suivre

Atelier d'Histoire



Invitation cordiale !



De la jeunesse de cette époque-là (12 mai 1935), il ne reste que d'heureux souvenirs.

Le cocher est Ernest Zahnd dit «Biébou», dont la famille a longtemps été un des fermiers de la famille de Schaller. La famille Zahnd occupait la ferme en face du Grenier.

En dessus des deux enfants, on remarque le transformateur des Entreprises électriques fribourgeoises (EEF). C'était une installation qui apparaîtrait rudimentaire aujourd'hui, mais fréquente à cette époque.

Les photos sont de Charles Angéloz, appelé Charlot à Philibert. Il était natif du Village-Suisse et a passé toute sa jeunesse à Corminboeuf.





Administration communale

Route du Centre 25 • 1720 Corminbœuf • Tél.: 026 475 26 46 • Fax: 026 475 30 58
email: commune@corminboeuf.ch • www.corminboeuf.ch